



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mai 2017, l'ordonnance 14-17-07, concernant la programmation d'un événement public et a édicté l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE N° 14-17-07

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8)

D'autoriser, la fermeture de la rue Legendre, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre de la promotion commerciale du comité foire Legendre / Saint-Michel, aux dates et aux heures suivantes :

14 juin 2017	: 8 h 30 à 18 h	23 août 2017	: 8 h 30 à 18 h
15-16 juin 2017	: 8 h 30 à 21 h	24 et 25 août 2017	: 8 h 30 à 21 h
17-18 juin 2017	: 8 h 30 à 17 h	26 et 27 août 2017	: 8 h 30 à 17 h

Le 10 mai 2017

La secrétaire d'arrondissement,

Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :

[Journal de Saint-Michel, édition du 10 mai 2017](#)